

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 mars 2021**

**Date de la convocation : 09/03/2021**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophè CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Jacques BOYER à Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA.

**Absents suppléés** : M. Christian JANIN représenté par sa suppléante Mme Nadège NIVON, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas HYVERNAT.

---

**OBJET** : **VOIRIE ET RESEAUX** – Travaux de voirie rue du Buisset à St Romain en Gal : convention d'occupation temporaire d'une parcelle privée.

**Rapporteur** : Richard BONNEFOUX

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Dans le cadre de sa compétence voirie, Vienne Condrieu Agglomération est compétente sur les voies communales ainsi que sur les ouvrages pouvant les soutenir. Suite à un sinistre, un camion ayant heurté le mur de la rue du Buisset à Saint Romain en Gal, une partie du soutènement retenant la voie s'est effondrée. La reconstruction du mur nécessite la fermeture totale de la voie pour une durée de deux mois sur toute sa largeur. Afin de permettre un passage de véhicules aux habitants du quartier, une déviation peut être effectuée sur la parcelle privée cadastrée AM 122.

L'Agglomération s'est donc rapprochée de FONCIA IMMOBILIERE, gestionnaire de ce tènement, qui est d'accord sur les modalités envisagées : suppression temporaire d'un muret de la copropriété, pose de glissières en béton armé (GBA) pour canaliser les véhicules, matérialisation d'une zone de dépose et ramassage des ordures ménagères, puis remise en état à l'identique.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer une convention d'occupation temporaire de cette parcelle privée, qui détermine les modalités précises de l'occupation envisagée.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

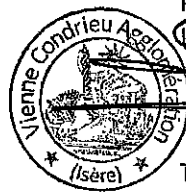
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'occupation temporaire de la parcelle cadastrée AM 122 à Saint Romain en Gal durant les travaux de réparation d'un mur de soutènement rue du Buisset et les termes de la convention jointe à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer avec Foncia Immobilière tout document afférent à la présente délibération.

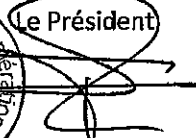
Délibération publiée le 18 mars 2021

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président

  
Thierry KOVACS